

Collectivité : **COMMUNE D'UCCIANI**

Date de la convocation : 04/04/2024	Délibération N°2024-02-11	Membres : En exercice : 14 Présents : <i>MM</i> Votants : <i>M</i>
--	------------------------------	--

Le 12 avril 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Luc GIOCANTI.

Étaient présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Étaient absents : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 62 594.91 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 396 786.36 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : 58 514.02 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 507 267.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 158 172.79 €

En recettes pour un montant de : 149 267.69 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 67 419.12 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 67 419.12 €

Ligne 001 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 439 848.79 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20240412-2024-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à UCCIANI, le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

